

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

24/05/2013

24/05/2013

F09143 P0177

### 1. Intitulé du projet

Création de la ZAC de la Volte à vocation d'habitats

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie d'Aigues-Vives

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jacky REY, Maire de la commune

RCS / SIRET

2 1 1 1 0 0 0 1 1 0 0 0 1 7

Forme juridique Commune

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 33	La surface du projet est de 6,65 ha et la surface de plancher envisagée est de 13 500 m <sup>2</sup> (90 logements de 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher)

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Création d'une Zone d'Aménagement Concerté à vocation d'habitat mixte d'environ 90 logements.

## **4.2 Objectifs du projet**

Le projet d'aménagement de la zone, prévue dans le PLU, prévoit la réalisation d'environ 90 logements.

Située en limite Nord du cœur du village, le projet s'étend de part et d'autre de la route de Calvisson et du chemin de l'eau noire, sur une superficie de 6,65 hectares.

Le programme, grâce à une mixité sociale et d'habitat, doit permettre d'assurer un brassage des générations et des catégories socio-professionnelles qui vont vivre et échanger dans cet espace. Cette opération aboutira aussi à la réalisation d'espaces publics (parc, promenade...) qui favoriseront la rencontre des générations présentes dans le quartier et aux alentours.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

La réalisation de la ZAC sera confiée à un aménageur privé non encore désigné qui réalisera les aménagements en deux tranches (zone Est et zone Ouest) en suivant les étapes suivantes :

1. Préparation des terrains avec décaissement et terrassement des espaces publics projetés : voiries, cheminement doux et bassins de rétention de faible profondeur pour conserver des espaces verts accessibles.
2. Mise en place des réseaux sous-terrains (EU, AEP, EP, Elect , FT et éventuellement GAZ) et des branchements pour desservir les lots ou macro-lot.
3. Réalisation des revêtements de la voirie primaire, trottoirs et cheminements doux, parking.
4. Plantation des espaces communs, noues enherbées, bassins végétalisés.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Tous les espaces et équipements communs seront rétrocédés à la commune après réalisation et entretenus elle-même et les concessionnaires de réseaux.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à la procédure de Zone d'Aménagement Concerté qui comprend les phases de concertation (en cours), la phase de création (en cours) puis la phase de réalisation (à venir).

Le projet sera également soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau lorsque l'aménageur sera désigné.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation pour la création de la ZAC de la Volte

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du projet	6.65 ha
Surface de plancher	13500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Aigues-Vives  
Le projet s'étend de part et d'autre de la route de Calvisson et du chemin de l'eau noire

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 04 ° 10 ' 42 " 00 Lat. 43 ° 44 ' 34 " 00

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Au niveau de la zone d'étude, l'occupation du sol se caractérise par :

- la dominance de parcelles non exploitées qui sont actuellement en friche et de pâtures,
- quelques parcelles agricoles : vignobles et vergers,
- des parcelles ayant fait l'objet de cultures mais se retrouvant à l'état de friche actuellement,
- des jardins et des arbres.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/09/2011  
 Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Le site fait partie des secteurs d'extensions nouvelles prévues par le Plan Local d'Urbanisme (zone 2AUc)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

X

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

X

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?

X

Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) de la Basse Plaine et Camargue Gardoise, approuvé le 13 août 2001  
Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT) de l'établissement Syngenta approuvé le 1 juin 2012  
Le projet n'est concerné par aucun des deux PPR

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

X

dans une zone de répartition des eaux ?

X

dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

X

dans un site inscrit ou classé ?

X

**Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :**

Oui Non

**Lequel et à quelle distance ?**

d'un site Natura 2000 ?

X

d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

X

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	est-il déficitaire en matériaux ?		X	
<b>Milieu naturel</b>	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Les inventaires écologiques montrent l'absence d'enjeux forts sur le site. Quelques zones présentent tout de même un intérêt moyen au niveau des habitats naturels. Le projet prévoit de conserver une partie de ces habitats et de compenser le reste des zones intéressantes par la création d'habitats favorables à la faune sur des parcelles voisines appartenant à la mairie.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	X	Uniquement lors de la construction des logements, le projet sera source de bruit (engins de chantier). Cette source de bruit reste temporaire
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	X	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	X	Uniquement lors de la construction des logements, le projet sera source de vibrations (engins de chantier). Cette source de vibrations reste temporaire
	Est-il concerné par des vibrations ?	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	X	Le projet intègre l'éclairage public des voiries mais avec orientation des émissions lumineuses vers le sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	X	Les eaux pluviales seront collectées vers des bassins de rétention avant rejet vers le milieu naturel (ruisseau du Razil). Les rejets font l'objet d'un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement.
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	Les logements seront raccordés au réseau d'assainissement collectif de la commune pour l'évacuation des eaux usées vers la station de traitement
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	Le projet permettra le venue de 216 habitants supplémentaires sur la commune d'Aigues-Vives sur une durée estimée à 6 années. Le projet prévoit l'aménagement de nouvelles voiries, des espaces verts, et des bassins de rétention des eaux pluviales. Les réseaux secs et humides existants seront étendus à la ZAC



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui            Non     Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui            Non     Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse environnementale menée dans le cadre du projet de création de la ZAC de la Volte accompagnée d'inventaires écologiques, montre que le site ne présente pas d'enjeu fort sur l'ensemble des thématiques étudiées (milieu physique, milieu naturel, paysage et patrimoine, environnement humain, bruit, risques naturels et technologiques, gestion des déchets). Les enjeux moyens liés à certains habitats naturels présents sur site ont été pris en compte dans le projet. Pour certains, ils seront intégralement conservés et les autres seront compensés par la création de milieux favorables à la faune sur des parcelles communales proches du site.

En ce qui concerne le milieu aquatique, le projet est soumis à la réalisation d'un dossier au titre de la loi sur l'eau. L'analyse sommaire menée à ce stade du projet, permet d'estimer que le projet est soumis à autorisation compte tenu de la superficie du site et de son bassin versant amont (>20ha); ce point sera confirmé lors de l'élaboration de ce dossier, et notamment lors des réunions de concertation avec les services de l'État.

Enfin, le projet occupe une superficie modérée (6.65ha), il engendre une faible superficie de plancher (13500 m<sup>2</sup>) et il concerne des terrains voués, selon le PLU de la commune révisé en 2011, aux extensions nouvelles de l'aire urbaine de la commune. Dans ce contexte, nous estimons que le projet peut être dispensé de la réalisation d'une étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <span style="float: right;">X</span>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <span style="float: right;">X</span>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <span style="float: right;">X</span>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <span style="float: right;">X</span>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic environnemental préalable à la constitution d'une zone d'aménagement concertée à vocation d'habitats à Aigues-Vives (30) - CSD Ingénieurs, décembre 2011

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Aigues-Vives

le, 25/04/2013

Le Maire, Jacky REY.

Signature

RJ

